

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 25/2024 Commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de l'entreprise ATU-DA-SAS TEAM RESEAUX sise 28 Rue d'Avrilly 27000 EVREUX, en date du 11 septembre 2024, de réaliser des travaux Ext HTA ENEDIS avec Poste à Rue des Marettes 27450 Saint-Martin Saint-Firmin.

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise ATU-DA-SAS TEAM RESEAUX sise 28 Rue d'Avrilly 27000 EVREUX est autorisée à effectuer les travaux Ext HTA ENEDIS avec Poste à Rue des Marettes 27450 Saint-Martin Saint-Firmin.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 16 septembre 2024 et pour une durée de 120 jours calendaires.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera interdite dans le sens des points de repères décroissants
Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST-MARTIN ST-FIRMIN le 16 septembre 2024

Le Maire

Anne-Marie ROËLENS

